

Province de Québec Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 17 juillet 2019 à 15 h 30 à la salle du conseil de la ville de Rivière-Rouge située au 25 rue de L'Annonciation sud à Rivière-Rouge.

Sont présents :

Mme Céline Beauregard, mairesse, La Macaza;

M. Bruno Sanssouci, Délégué substitut pour Nominingue;

M. Robert Lambertz, Maire suppléant, ville de Rivière-Rouge

Est également présents :

M. André Séguin, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La première séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge est ouverte à 15 :30 heures.

2019.07.001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Nomination à la présidence et à la vice-présidence
- 4- Embauche d'un secrétaire-trésorier et coordonnateur
- 5- Adoption des prévisions budgétaires 2019
- 6- Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2019
- 7- Règles de convocation des séances spéciales du conseil d'administration
- 8- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 001-2019 portant sur la gestion contractuelle
- 9- Avis de motion et dépôt du règlement 002-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 10- Approbation du devis et de l'appel d'offres pour l'acquisition de 3 camions 10 roues neufs. 2019 ou plus récents, équipés de benne à ordures avec chargement latéral
- 11-Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 003-2019 visant l'achat de 3 camions 10 roues équipés de benne à ordures avec chargement latérale
- 12- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 004-2019 portant sur les modalités de publication des avis publics
- 13- Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
- 14-Ouverture d'un compte bancaire et nomination des signataires



- 15-Inscription pour obtenir un numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
- 16-Inscription aux taxes de vente (TPS et TVQ)
- 17-Inscription pour l'obtention d'un numéro d'employeur auprès de revenu Canada
- 18-Levée de la séance

Il est proposé par M. Bruno Sanssouci

D'adopter l'ordre du jour en retirant le point 5.

ADOPTÉE

2019.07.002

NOMINATION À LA PRÉSIDENCE ET À LA VICE-PRÉSIDENCE

CONSIDÉRANT la publication dans la Gazette officielle du Québec du 13 juillet 2019 du décret constituant « la régie de collecte environnementale de la Rouge »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du Code municipal prévoit que dès sa première assemblée, le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité

De nommer Mme Céline Beauregard à titre de présidente de la Régie de collecte environnementale de la Rouge pour une durée de 1 an;

De nommer M. Georges Décarie à titre de vice-président de la Régie de collecte environnementale de la Rouge pour une durée de 1 an.



EMBAUCHE D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT QUE l'article 587 du Code municipal prévoit que dès sa première assemblée, le conseil d'administration nomme un secrétaire et un trésorier ou un secrétaire-trésorier pour cumuler ces deux fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le travail déjà réaliser par M. André Séguin comme charger de projet pour l'étude d'opportunité et de faisabilité du regroupement de la collecte des déchets pour les municipalités de Rivière-Rouge, Nominingue et La Macaza:

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la Régie devront être organisées et contrôlées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité

De nommer M. André Séguin à titre de secrétaire-trésorier de la régie de collecte environnementale de la Rouge.

De nommer également M. André Séguin à titre de coordonnateur de la régie de collecte environnementale de la Rouge;

D'autoriser la présidente de la Régie à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de travail à intervenir entre les parties.



ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie désire établir la date et l'heure des séances ordinaire pour le reste de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Sanssouci

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour le reste de l'année 2019, lesquels se tiendront au siège social de la Régie, aux dates et aux heures suivantes :

14 août 2019 à 18 h 00

11 septembre 2019 à 18 h 00

9 octobre 2019 à 18 h 00

13 novembre 2019 à 18 h 00

11 décembre 2019 à 18 h 00

ADOPTÉE

2019.07.005

RÈGLES DE CONVOCATION DES SÉANCES SPÉCIALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 597 du Code municipal prévoit que le conseil d'administration peut prescrire les règles de convocation de ses séances spéciales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité

De décréter les règles de convocation des séances spéciales du conseil d'administration de la régie comme suit :

En plus des séances ordinaires déterminées annuellement par résolution, le conseil d'administration peut se réunir suite à une demande écrite adressée au secrétaire-trésorier de la part du président ou du tiers de ses membres.

L'avis de convocation, qui contient mention des sujets dont la discussion est proposée, est adressé par le secrétaire-trésorier aux membres du conseil d'administration par un écrit remis en mains propres ou envoyé par courriel aux membres convoqués, au moins deux jours avant le jour fixé pour la séance. L'adresse de courriel de chaque membre du conseil d'administration est celle ordinairement utilisée par chacun pour traiter des affaires de la Régie.

Dans tous les cas, pour être valablement convoqué, un accusé de réception doit être retourné par le membre au secrétaire-trésorier.



AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 001-2019 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

- M. Robert Lambertz donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 001-2019 portant sur la gestion contractuelle.
- M. Robert Lambertz dépose le projet de règlement numéro 001-2019 portant sur la gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 002-2019 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

- M. Bruno Sanssouci donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 002-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.
- M. Bruno Sanssouci dépose le projet de règlement numéro 002-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2019.07.006

APPROBATION DU DEVIS ET DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE 3 CAMIONS 10 ROUES NEUFS, 2019 OU PLUS RÉCENTS, ÉQUIPÉS DE BENNE À ORDURES AVEC CHARGEMENT LATÉRAL

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de l'entente intermunicipale créant la régie de collecte environnementale de la Rouge, la Régie devra faire l'acquisition de camions;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'opportunité et de faisabilité réalisée pour le compte des trois municipalités membres de la Régie démontre le besoin d'avoir 3 camions 10 roues à chargement latérale pour réaliser la collecte des ordures selon les calendriers actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle n'est pas encore adopté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité

D'approuver le document d'appel d'offres, incluant le devis, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

D'aller en appel d'offres pour l'acquisition de 3 camions 10 roues neufs, 2019 ou plus récents, équipés de benne à ordures avec chargement latéral.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à former un comité de sélection pour recevoir et étudier les soumissions reçues. Ce comité fera les recommandations au conseil d'administration quant au choix de l'adjudicataire.



AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 003-2019 VISANT L'ACHAT DE 3 CAMIONS 10 ROUES ÉQUIPÉS DE BENNE À ORDURES AVEC CHARGEMENT LATÉRALE

- M. Bruno Sanssouci donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 003-2019 visant l'achat de 3 camions 10 roues équipés de benne à ordures avec chargement latéral.
- M. Bruno Sanssouci dépose le projet de règlement d'emprunt numéro 003-2019 visant l'achat de 3 camions 10 roues équipés de benne à ordures avec chargement latéral.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS DU PROJET DE RÈGLEMENT 004-2019 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

- M. Robert Lambertz donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 004-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics.
- M. Robert Lambertz dépose le projet de règlement numéro 004-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics.

2019.07.007

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 620 du code municipal, la Régie est assujettie à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes du Québec;

CONSIDÉRANT la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), sanctionnée le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, la Régie doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Sanssouci

Et résolu à l'unanimité

QUE la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat soit adoptée.

QUE cette procédure soit dispensée de lecture, tous les membres du conseil reconnaissant en avoir reçu une copie et en avoir pris connaissance.



OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE ET NOMINATION DES **SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de collecte environnementale de la Rouge aura besoin d'une institution financière dans le cadre de ses opérations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner des signataires auprès de cette institution financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité

De retenir la caisse populaire de Rivière-Rouge à titre d'institution financière pour la Régie;

D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Que deux personnes soient requises pour la signature des effets bancaires, soit le président ou le vice-président et le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2019.07.009

INSCRIPTION POUR OBTENIR UN NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ)

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire les démarches requises pour obtenir un numéro d'entreprise du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Sanssouci

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis pour l'obtention d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

ADOPTÉE

2019.07.010 INSCRIPTION AUX TAXES DE VENTE (TPS ET TVQ)

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire les démarches requises auprès des différents pallier gouvernementaux pour obtenir un numéro de TPS et un numéro de TVQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis pour l'obtention d'un numéro de TPS et un numéro de TVQ.



INSCRIPTION POUR OBTENIR UN NUMÉRO D'EMPLOYEUR AUPRÈS DE REVENU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit être inscrite auprès du ministère du Revenu du Canada pour pouvoir faire les déductions à la source.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Sanssouci

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis pour l'inscription comme employeur auprès de Revenu Canada.

ADOPTÉE

2019.07.012 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par M. Robert Lambertz

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge soit levée à 15 h 43.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE

Céline Beauregard

André Séguin

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER